

Par courriel : nancy.bernier@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 14 avril 2005

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
Évaluation environnementale
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame,

Suite à la consultation publique tenue les 29 et 30 mars derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire avoir une réponse à la question suivante:

Lors de la première partie de l'audience publique, le MDDEP a présenté sa méthode de détermination des débits d'étiage utilisés pour le calcul des objectifs environnementaux de rejet, précisant qu'ils avaient été calculés par deux méthodes différentes qui donnaient des résultats du même ordre de grandeur, et que les résultats les plus sécuritaires avaient été conservés (DB5).

Il a également été mentionné, dans le cas du Q_{10-7} , utilisé pour les objectifs de rejet des contaminants toxiques, que les valeurs de débits spécifiques obtenues, de l'ordre de 1 l/s/km^2 , étaient très représentatives des valeurs régionales, et qu'il était impossible de trouver un débit égal à la moitié de cette valeur (DT1, p. 64 et 65). Or le Q_{10-7} de la rivière Ouelle, utilisé dans votre analyse, présente une valeur de $0,446 \text{ l/s/km}^2$.

Qu'est-ce qui permettrait d'expliquer une valeur si faible, et comment peut-on s'assurer que la valeur choisie pour la rivière Bras d'Apic est bien représentative de son débit d'étiage?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Suzanne Bouchard

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Par courriel : nancy.bernier@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 18 avril 2005

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
Évaluation environnementale
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame,

Suite à la consultation publique tenue les 29 et 30 mars derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire avoir une réponse à la question suivante:

Lors de l'audience publique, le promoteur a indiqué que la limite maximale d'enfouissement au LES de l'Anse-à-Gilles devrait être atteinte vers la fin de l'année 2005.

En attendant l'établissement éventuel d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire, le promoteur envisage d'acheminer les matières résiduelles (environ 14 600 tonnes/année) au LES de Sainte-Perpétue, propriété de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud.

Dans l'éventualité où cette solution temporaire serait retenue, est-ce que la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud devrait obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Suzanne Bouchard

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Par courriel : nancy.bernier@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 25 avril 2005

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
Évaluation environnementale
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

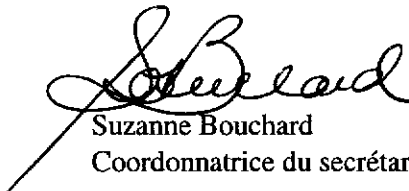
Madame,

La commission désire obtenir une information supplémentaire toujours concernant le dossier cité en objet :

Puisque l'azote ammoniacal semble être le paramètre le plus critique, quelles seraient les incidences et les conséquences du non respect de cette norme sur la qualité de l'eau brute au point d'approvisionnement de la municipalité de l'Islet ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission